

2012/4173 - Rénovation des installations thermiques 2012 - Opération n° 60021768 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2008-1, programme 20020 (Direction de la Construction) (BMO du 09/01/2012, p. 0075)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la rénovation des installations thermiques à hauteur de 1 900 000 € pour les années 2012-2013 sur une quinzaine de sites de notre ville.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais saluer l'implication toujours plus forte des services pour ce qui concerne le développement durable d'une manière générale.

Comme vous le savez, le patrimoine bâti représente environ 1/3 des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Il est donc nécessaire d'actionner tous les leviers dont nous disposons pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

Nous construisons aujourd'hui, souvent au-delà de la réglementation thermique avec des réalisations exemplaires.

Nous avons identifié les bâtis existants les plus énergivores et nous travaillons à la réhabilitation thermique de certains d'entre eux.

Moins spectaculaire mais tout aussi nécessaire est le plan de rénovation thermique : cela concerne les chaudières vétustes, la mise en place de contrôle technique à distance qui permet depuis un central de détecter toutes anomalies mais aussi de réguler, d'adapter la température des bâtiments aux usagers et aux diverses nécessités.

Il va s'en dire que le comportement des usagers quels qu'ils soient et où qu'ils soient, doit aussi être responsable : nos thermiciens reçoivent souvent des appels pour « monter » le chauffage ! Je rappelle simplement qu'un décret impose 19° dans les bâtiments publics et qu'il vaut mieux pour l'avenir de nos enfants et de leur planète leur apprendre à mettre un pull over plutôt qu'à tourner le thermostat !

Nous avons terminé le temps du gaspillage énergétique : les contraintes climatiques ne sont pas les seules. Aujourd'hui, on estime à 10 % la population française en situation de précarité énergétique.

Simplement, encore deux chiffres : les ménages français consacrent en moyenne 7 % de leur budget à l'énergie et 1 500 € par an pour le chauffage.

Je profite de cette intervention, Monsieur le Maire, pour vous dire que le bilan carbone de la ville de Lyon est en voie d'achèvement et que j'attends avec impatience le moment de la restitution auprès des élus et de vous-même. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)